

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Médecine dentaire dans la Nièvre Question écrite n° 39982

Texte de la question

Mme Perrine Goulet attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'accompagnement des pratiques dits de médecine foraine sur le territoire de la Nièvre qui visent à lutter contre la désertification médicale. En effet, le département de la Nièvre fait face à un manque criant de praticiens chirurgiens-dentistes, aggravé par la crise du coronavirus. Cela a engendré un allongement de séances de soins, un espacement et une réduction des possibilités de rendez-vous avec la mise en place de mesures sanitaires drastiques. À cela s'ajoute la difficulté de déplacement des patients. Par conséquent, certains patients sont dans l'impossibilité de se soigner car ils ne parviennent pas à trouver un praticien. Le projet d'un bus dentaire et une unité interportable dentaire dans le département de la Nièvre a été présenté comme une réponse à ce besoin de soin criant. De plus, l'expérimentation de téléconsultations dentaires sécurisées sur le territoire de la CPTS Loire Val d'Yonne Morvan serait une solution efficace pour permettre aux habitants de la Nièvre de se soigner tout en proposant des pratiques d'avis à distance. Cette expérimentation de téléconsultations dentaires nécessite l'autorisation de M. le ministre pour voir le jour. Elle lui demande dans quelle mesure une telle expérimentation pourrait être envisagée.

Données clés

Auteur: Mme Perrine Goulet

Circonscription: Nièvre (1^{re} circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 39982

Rubrique: Médecine

Ministère interrogé : <u>Solidarités et santé</u> Ministère attributaire : <u>Santé et prévention</u>

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>6 juillet 2021</u>, page 5282 Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)